REPUBLIQUE FRANCAISE DEPARTEMENT PYRENEES-ATLANTIQUES

EXTRAIT DU REGISTRE des Délibérations du Conseil Communautaire

de la Communauté de Communes DE LA VALLEE D'OSSAU 4 Avenue des Pyrénées – ARUDY

DELIBERATION n°2019/15

	Nombre de membres	
Afférents	En	Qui ont pris
au Conseil	exercice	part à la
Communautaire		délibération
32	32	29

L'An deux mille dix-huit et le mardi 12 février à 18 heures 00, le Conseil Communautaire de la Vallée d'Ossau, légalement convoqué le 24 janvier, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, espace Pachou à Arudy.

<u>Présents titulaires</u>: Mmes BERGES, CLAVIER, MOURTEROT, TOUTU, MOULAT et M. AUSSANT, SARTHE, BARRABOURG, BARBAN, GOMEZ, PAROIX, MARTIN, CARRERE, VISSE, DOUX, COURTIE, MASONNAVE, CASADEBAIG, DUCHATEAU, MOUNAUT, LABERNADIE, ALBIRA, SARRAILH, SANZ, BOUSQUET.

Présent suppléants : Mmes MESPLE-SOMPS et LECOMTE.

Mme HELIP donne procuration à M. SARRAILH Mme BARRAQUE donne procuration à M. LABERNADIE

Secrétaire de séance : M. GOMEZ

REÇU

Le 2 2 FEV. 2019

SOUS - PREFECTURE

OBJET: FINANCES - BUDGET AUTONOME THYSSENKRUPP (M4 soumis à TVA) - COMPTE ADMINISTRATIF 2018

Pour ce point, Monsieur le Président quitte la séance, et laisse la Présidence à Monsieur Fernand MARTIN, 1er vice-président.

Le Conseil Communautaire à l'unanimité,

VOTE le Compte Administratif du budget autonome THYSSENKRUPP de l'exercice 2018 et,

ARRETE ainsi les comptes :

	Prévisions	Réalisations (sans les reports de l'année N-1)	Reports année N-1	Réalisations (avec les articles 001 et 002)	Résultats de clôture 2018 (A)	RAR 2018 (B)	RESULTATS CUMULES (A + B)
Investisseme	nt						
Dépenses	1 542 685,00 €	240 734,27 €	16 385,50 €	257 119,77 €		1 222 474,00 €	- 314 992,69 €
Recettes	1 542 685,00 €	884 137,08 €	- €	884 137,08 €	627 017,31 €	280 464,00 €	
Fonctionneme	ent						
Dépenses	54 523,00 €	13 245,78 €	- €	13 245,78 €			
Recettes	54 523,00 €	48 659,36 €	- €	48 659,36 €	35 413,58 €		35 413,58 €
TOT	AL:				662 430,89 €		- 279 579,11 €

Compte tenu des restes à réaliser, le résultat cumulé est de - 279 579,11 €.

Le Président

Jean-Paul CASAUBON